

Commune de CHAPELLE DES BOIS
Procès Verbal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 9 novembre 2020 à 20 heures 45

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le jeudi 4 novembre 2020.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Roland TUETÉY Mme Laurence CORDIER, , M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : M. Yvan BOUDAY

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Irène BURRI

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 12/10/2020**
- 2. Devis à étudier**
- 3. Gestion des logements**
- 4. Avancement chantiers**
- 5. Comptes rendus de commissions, syndicats**
- 6. Remboursement de caution**
- 7. Projet de réseau de chaleur**
- 8. Demande du Ski-club Mont-Noir**
- 9. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 12/10/2020

Le compte-rendu est validé par 10 voix « pour »

2. Devis à étudier

- Travaux dans le logement situé au deuxième étage du bâtiment de l'école : le conseil municipal valide à l'unanimité deux devis présentés par l'entreprise ZENO pour des travaux de peinture et faïence (3 642.54 € TTC) et la réfection des sols pour 3 139.40 € TTC
- pour le même logement, 3 entreprises de plomberie ont été consultées, le conseil municipal retient l'entreprise BAUDOUX pour un montant de 3 276.85 € TTC. L'entreprise BAUDOUX s'engage à intervenir dès le logement libéré.
- Il est décidé, à l'unanimité, de terminer le changement des fenêtres et porte d'entrée des logements de l'école ; le devis global se monte à 11 378.57 € TTC.

3. Gestion des logements

- Le logement occupé par Les Clochettes du Risoux pour le personnel a été libéré, et une chambre a été refaite. Le logement est proposé à Mme BARONE. Compte tenu des travaux réalisés, le loyer est fixé à 400.00 €. Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

- A l'unanimité, le conseil municipal fixe le loyer du nouveau logement au rez-de-chaussée 1 place de la fruitière (côté magasin) à 450.00 €. Le logement sera terminé courant décembre.

4. Avancement des chantiers

- 1 place de la fruitière : le local commercial est en cours de finition ; il reste à réaliser la pose de la porte automatique et l'installation des appareils sanitaires et radiateurs ;
- Le projet d'aménagement du départ des pistes de ski avance lentement ;
- Enfouissements de réseaux : la réception de chantier a eu lieu le 5 novembre ; quelques réserves ont été émises, les entreprises concernées doivent intervenir avant l'hiver.

5. Comptes rendus de commissions, syndicats

- M. Jean-Luc SAINTOT fait le point sur plusieurs réunions auxquelles il a participé :
 - Réunion organisée par la communauté de communes et le Syndicat mixte du Mont d'Or ; ce dernier a lancé une étude portant sur l'évolution climatique et l'avenir de la station de Métabief ; les simulations mettent en évidence le fait qu'en 2040 la pratique du ski alpin ne sera plus possible ; ainsi il apparaît inutile de réaliser de nouveaux investissements, seul l'entretien sera réalisé et il est nécessaire de réfléchir à une diversification des activités sur la station et le site des tremplins de Chauv-Neuve ;
 - Une 1^{ère} réunion de la commission Nordique Randonnée Pédestre de la CCLMHD a été l'occasion pour les nouveaux membres de faire connaissance ;
 - Même situation pour la commission Tourisme ;
 - Une réunion de travail de la commission communale Economie et Activités a permis de lister les actions à mener pour l'année à venir, sous réserve que la situation sanitaire le permette ; ainsi notamment, l'organisation du repas des anciens pourrait reprendre les principes du repas de la fête des mères 2020 ;
 - La réunion programmée le 18 novembre 2020, avec M. Pierre DURLET visant à présenter le cadre réglementaire relatif aux espaces naturels est reportée à une date ultérieure, compte-tenu des restrictions sanitaires ;
- M Bertrand PAGNIER a participé à une réunion de la commission intercommunale Assainissement : 150 000.00 € vont être investis sur la station de Chapelle-des-Bois afin d'améliorer le fonctionnement du dégrilleur ; lors de cette réunion a été soulevé de nouveau la problématique de l'utilisation des lingettes qui ne doivent pas être jetées dans les toilettes.

6. Remboursement de caution

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la restitution de la caution de 381.67 € versée par la SARL Les Clochettes du Risoux lors de l'entrée dans le logement 4 route Principale.

7. Projet de réseau de chaleur

Le 13 octobre, une restitution de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur réalisée par M. MONTAGNON s'est déroulée en présence de financeurs (SYDED, AJENA, Département) et de plusieurs membres du Conseil municipal. L'opportunité d'une telle installation n'est pas remise en cause par les membres présents, compte tenu des objectifs en matière de transition énergétique et des aides mobilisables. Il reste des paramètres à étudier notamment au regard de la capacité de stockage, de la fréquence de réapprovisionnement compte-tenu de la place disponible limitée.

8. Demande du Ski-club Mont-Noir

Le Maire se retire, ne souhaitant pas participer aux débats et au vote. Le dossier est présenté par Mr Jean-Luc SAINTOT

Le ski-club Mont-Noir présente un bilan financier déficitaire pour l'Envolée Nordique. Du fait de l'annulation, certaines subventions ne seraient pas versées :

- CCLMHD : 1 800.00 € ;
- Par effet ricochet, celles des départements à savoir 2 500.00 € pour le Jura et 1 500.00 € pour le Doubs ;

La situation est très inquiétante, le déficit pourrait ainsi passer de 3 600.00 € à 9 400.00 €. L'association doit assurer le salaire de l'entraîneur et l'organisation de manifestations reste empêchée en raison de l'état sanitaire. Les bénévoles recherchent des solutions pour éviter à tout prix une annulation de l'édition 2021 (parcours de replis validés par les autorités compétentes sur le volet environnemental ; remplacement par un trail en cas de manque de neige), mais la situation reste incertaine si les mesures de confinement se prolongent.

La situation a déjà été signalée auprès de la CCLMHD, la porte n'est pas fermée. Afin de montrer l'intérêt de la Commune quant à la situation de l'Association organisatrice de l'Envolée Nordique et la nécessité de ne pas voir disparaître cette épreuve emblématique pour le village et le domaine nordique local, le Conseil municipal, par 9 voix « pour », valide une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € et soutient le Ski Club Mont noir dans ses démarches auprès des autres collectivités pour obtenir les aides promises.

Cette subvention sera prise sur la provision au compte 6574 du budget primitif communal 2020.

9. Questions diverses

- La commémoration du 11 novembre à 11 heures 30, doit se dérouler dans des conditions de restrictions très précises (maximum 10 personnes prioritairement des élus ; absence de porte-drapeau ;
- Le Maire revient sur la délégation donnée au Maire lui permettant d'ester ou de défendre la commune lors de la délibération du conseil municipal du 06/07/2020. Il est précisé que cette délégation concerne les litiges jugés devant le Tribunal Administratif. Le Conseil Municipal confirme par 10 voix « Pour » ;
- Le conseil municipal autorise la signature de la convention d'adhésion au service Déclaloc par 10 voix « Pour ». Ce service permet aux propriétaires de gîtes de déclarer de façon dématérialisée leurs gîtes (via internet) ;
- Dans le cadre de la lutte contre le COVID, des masques ont été commandés par l'intermédiaire de la communauté de commune. Afin de permettre à la CCLMHD de refacturer ces masques aux communes, il est demandé à ces dernières de valider la convention de commande groupée. Le Conseil municipal délibère favorablement par 10 voix « pour » ;
- Le Conseil municipal doit se prononcer sur une DIA concernant les parcelles AB67,217,223, 220 et 219. Il renonce par 10 voix « contre » à préempter sur les parcelles ci-dessus.
- A l'unanimité le conseil municipal autorise Mmes GUILLAUME et SAMIEZ à installer une enseigne du magasin "Au Doux Panier" et de la presse, sur le mur extérieur de la future épicerie 1 place de la fruitière, dans le cadre du bail qui leur est consenti.
- Une collecte sera organisée à nouveau, au profit des Restos du Cœur du samedi 28 novembre 2020 au lundi 14 décembre 2020.

La séance est levée à 00 heures